

RAPPORT N° 02/2-30
au Conseil Municipal

OBJET

AMELIORATION DU RENDEMENT DU RESEAU AEP

REALISATION DES INFRASTRUCTURES
ET MISE EN PLACE DE MATERIEL FIXE DE DIAGNOSTIC

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
ET AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION

La programmation du Budget Annexe de l'Eau 2001 a prévu la réalisation d'infrastructures et la mise en place de matériel fixe de diagnostic sur le réseau d'alimentation en eau potable nécessaire à la mise en œuvre en continu d'un programme de recherche de fuites.

Par Délibération n° 01/7-67 en date du 17 décembre 2001, vous avez approuvé le projet et m'avez autorisé à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues après procédure d'appel d'offres.

L'exécution de ces travaux ayant été retenue par la Commission Régionale du FRAFU au titre de la programmation 2001 pour un montant de 381 000 euros, je vous demande par la présente :

1° d'approuver le plan de financement suivant :

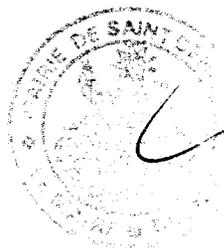
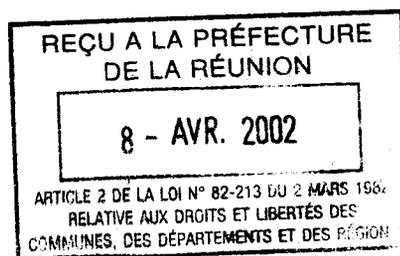
- coût total HT de l'opération	381 000,00 € ;
* subvention sur fonds FEDER au taux de 60 %	228 600,00 € ;
* subvention sur fonds de la contrepartie nationale au taux de 20 %	76 200,00 € ;
* participation communale au taux de 20 %	76 200,00 € ;
total HT	<u>381 000,00 € ;</u>

2° de m'autoriser à solliciter l'attribution de la subvention FRAFU ;

3° de vous engager à inscrire au Budget Annexe de l'Eau le montant global de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/2-30
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 27 mars 2002

OBJET**AMELIORATION DU RENDEMENT DU RESEAU AEP****REALISATION DES INFRASTRUCTURES
ET MISE EN PLACE DE MATERIEL FIXE DE DIAGNOSTIC****APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
ET AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/2-30 du Maire ;

Vu le rapport de FOURNEL Dominique, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Aménagement du Territoire, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(5 abstentions, dont 2 votes par procuration)

ARTICLE 1

Adopte le plan de financement suivant pour l'opération d'amélioration du rendement du réseau d'alimentation en eau potable : réalisation des infrastructures et mise en place de matériel fixe de diagnostic.

- Coût total HT de l'opération	381 000,00 € ;
* subvention sur fonds FEDER au taux de 60 %	228 600,00 €,
* subvention sur fonds de la contrepartie nationale au taux de 20 %	76 200,00 €,
* participation communale au taux de 20 %	76 200,00 €,
	<hr/>
total HT	381 000,00 €.

DELIBERATION N° 02/2-30

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter l'attribution de la subvention FRAFU.

ARTICLE 3

S'engage à inscrire au Budget Annexe de l'Eau le montant de l'opération.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 4 AVR. 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

